

BULLETIN D'ENGAGEMENT

N° DOSSARD

cadre réservé à l'organisation

Par courrier accompagné d'un chèque de 10 euros à l'ordre de Course Événement à Seyssins.

À ENVOYER À :

A.L. Echirolles Athlétisme
Rue de Lorraine - 38130 Echirolles

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. :

Sexe : masculin féminin

Date de naissance : / / 19.....

Course choisie : 12,7 Km 8,4 Km

Je suis licencié FFA ou FF Triathlon saison 2008-2009

N° de licence FFA :

N° de licence FF Triathlon :

J'envoie la photocopie de la licence et je présenterai celle-ci à la remise des dossards.

Club :

Je ne suis pas licencié FFA

Je joins un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date de la course,

Je m'inscris au repas gratuit oui non

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la Course Seyssins / Saint-Nizier-du-Moucherotte et en accepte toutes les clauses.

Date et signature :

Autorisation parentale pour les mineurs : âge minimum de participation : il faut être né(e) en 1993 et avant.

Je soussigné..... autorise mon fils ma fille..... à participer à la course Seyssins - Saint-Nizier-du-Moucherotte.

Date et signature :

Montée Pédestre Seyssins / Saint-Nizier-du-Moucherotte Challenge national de course en montagne DIMANCHE 10 MAI 2009

RÈGLEMENT :

Article 1 : Course Événement à Seyssins et l'A.L.Echirolles Athlétisme organisent le 10 mai 2009 la 8^{ème} édition de la montée pédestre Seyssins / Saint-Nizier-du-Moucherotte comptant pour le challenge national de course en montagne.

Article 2 : Les parcours sur chemins et routes goudronnées sont conformes au règlement national de courses hors stade (FFA).

Article 3 : Deux courses au programme
>> 8,4 km départ 9 h 30 du Haut Seyssins (735+, 170-).
>> 12,7 km départ 10 heures du Parc François Mitterrand - mairie de Seyssins (1090+, 170-).

Des courses gratuites pour les enfants sont prévues à partir de 12 h 15 au Parc François-Mitterrand.

Article 4 : Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA et FF Triathlon et aux non licenciés nés en 1993 et avant.

Article 5 : Tarif
10 euros en pré-inscription et 15 euros le jour de la course.

Article 6 : Les inscriptions par courrier **seront reçues jusqu'au jeudi 7 mai** à l'adresse suivante : AL Echirolles Athlétisme rue de Lorraine 38130 Echirolles accompagnées d'un chèque de 10 euros à l'ordre de Course Événement à Seyssins et de la photocopie de la licence ou du certificat.

Article 7 : Permanences inscriptions et retraits des dossards
>> Samedi 9 mai au Prisme de Seyssins de 9 à 19 heures
>> Dimanche 10 mai de 7 h 30 à 8 h 45 pour le 8,4 km et de 7 h 30 à 9 h 15 pour le 12,7 km.

Attention : majoration de 5 euros pour les inscriptions le jour de la course.

Article 8 : Certificats Médicaux
>> **Vous êtes licencié(e)s à la FFA ou FFT** : vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le

bulletin d'inscription à la course et joindre la copie de celle-ci en cours de validité (saison 2008-2009).

>> **Pour les non adhérents à la FFA et FFT** vous devez impérativement joindre au bulletin d'inscription une photocopie du certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date de la course

>> **Vous êtes mineur non licencié(e)s à la Fédération Française d'Athlétisme** : vous devez impérativement posséder une autorisation parentale.

Article 9 : Assurance
L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur et responsabilité civile participants. Les concurrents devront obligatoirement être couverts par une assurance sportive personnelle. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dommages corporels à des participants non assurés personnellement.

Article 10 : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 11 : Annulation
En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à quelconque remboursement.

Article 12 : Droit d'image
J'autorise expressément les organisateurs de la montée Seyssins Saint Nizier ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la montée Seyssins Saint-Nizier-du-Moucherotte, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : CNIL

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 14 : Récompenses

T-shirts aux 400 premiers inscrits.
Classement par catégories uniquement sur le 12,7 km
Primes au scratch sur les deux courses :
les 3 premier(e)s sur le 8,4 km
les 10 premier(e)s sur le 12,7 km
Remise des prix à partir de 13 h 30

Article 15 : Repas

À partir de 12 heures au Prisme de Seyssins.

Article 16 : Vestiaires et douches

À Seyssins. Les effets personnels seront transportés à Saint-Nizier-du-Moucherotte. Le numéro de dossard servira pour le retrait (transport uniquement des vêtements ; l'organisation n'est pas responsable des pertes et des vols).

Article 17 : Ravitaillement

4 postes de ravitaillement sur le parcours, plus 1 à l'arrivée.

Article 18 : Sécurité

Police municipale, gendarmerie, secouristes et un médecin.

Article 19 : Navettes

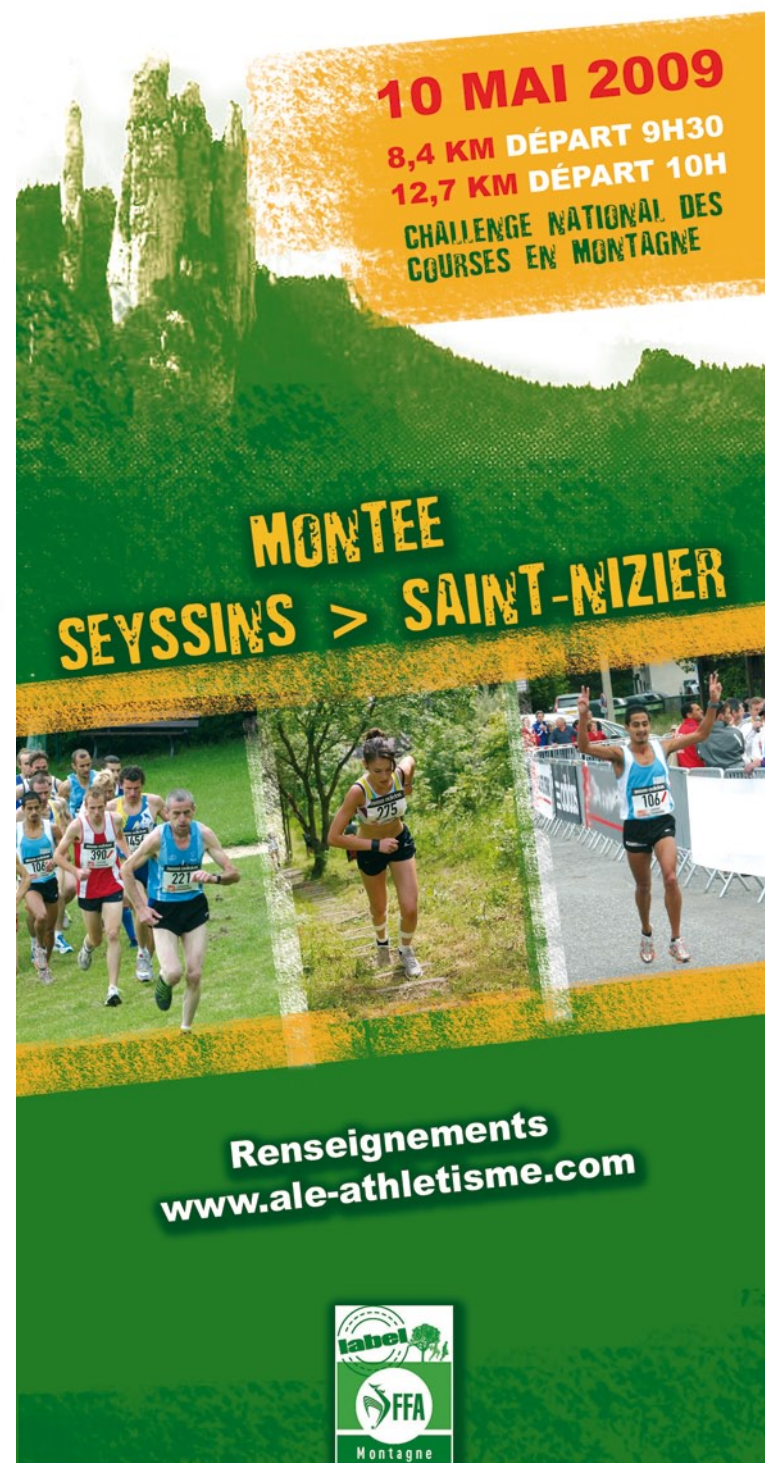
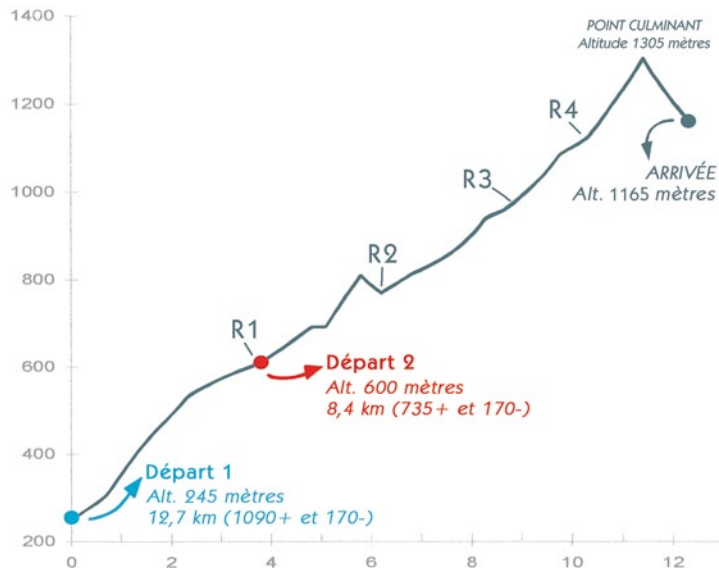
Navette pour le parcours du 8,4 km : parking du Prisme à 8 h 15. Des bus sont prévus de Saint-Nizier-du-Moucherotte à partir de 11 heures jusqu'à 13 h 30 pour redescendre à Seyssins.

Article 20 : Hébergement

Hotel Kyriad : rue du Docteur-Schweitzer 38180 Seyssins
Tél. 04 76 21 76 12 / Fax : 04 76 21 78 80
Hotel Campanile : rue Jean Moulin 38180 Seyssins
Tél. 04 76 49 00 41 / Fax 04 76 70 14 41

Article 21 : Renseignements

Alain Mathais : 06 07 74 52 91
Antonio Gallego : 06 62 95 37 69
ALE Athlétisme : 04 76 40 27 51
Site : www.ale-athletisme.com
www.athle.com



Renseignements
www.ale-athletisme.com

